Commune de ADON

Note de présentation brève et synthétique

du Budget Primitif 2025

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il est présenté avec la reprise des résultats 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **69 600.16 €.**

♦ Les dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 900,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	600,00 €
21 - Immobilisations corporelles	46 800,00 €
001 - Solde d'exécution de la section	10 300,16 €
Total	69 600,16 €

→ *16 – Emprunts et dettes assimilées*

Trois emprunts sont en cours :

- Place de l'église : fin en avril 2025
- Tracteur : fin en 2027
- Voirie : fin en 2029

→ *20 – Immobilisations incorporelles*

Cette prévision correspond au certificat électronique pour la dématérialisation des actes.

→ *21 – Immobilisations corporelles*

La prévision pour ce chapitre s'explique par la réalisation de différents travaux :

- Accessibilité PMR à l'école
- Installation de jeux
- Création d'une noue pour l'évacuation d'eau pluviale

♦ Les recettes d'investissement

Chapitres	BP 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 312,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	20 806,16 €
13 - Subventions d'investissement	2 482,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	30 000,00 €
Total	69 600,16 €

→ *10 – Dotations, fonds divers et réserves*
En 2025 la commune perçoit le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2023, ainsi que de la taxe d'aménagement.
→ *1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé*
Compte-tenu du résultat déficitaire, le besoin en financement de la section d'investissement est couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement.
→ *13 – Subventions d'investissement*
La commune percevra le solde de la subvention pour les travaux d'accessibilité PMR à l'école.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **349 247.68 €.**

♦ Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2025
011 - Charges à caractère général	162 242,68 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	73 200,00 €
014 - Atténuations de produits	14 945,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	68 310,00 €
66 - Charges financières	550,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	30 000,00 €
Total	349 247,68 €

→ *011 – Charges à caractère général*
La prévision pour ce chapitre s'explique par les dépenses liées à toutes les charges à caractère général (énergie, assurances…), aux travaux d'entretien des différents bâtiments et par la nécessité de réaliser des travaux de réfection de voiries et trottoirs.
→ *012 – Charges de personnel et frais assimilés*
Les charges de personnel vont augmenter : hausse de 3% du taux de cotisation patronale pour la caisse de retraite CNRACL
Effectif de la collectivité : 2 agents à temps non-complet dont 1 en disponibilité et 1 agent à temps complet

- Service administratif : 1 agent à 16/35ème
- Service technique : 1 agent à 4/35ème(en disponibilité) , 1 agent à 35/35ème

→ *014 – Atténuation de produits*
La prévision sur ce chapitre est stable.

→ *65 – Autres charges de gestion courante*
La prévision la plus significative pour ce chapitre correspond à la participation versée au SIIS.
→ *66 – Charges financières*
Le montant d'intérêts d'emprunt est en baisse.

♦ <u>Les recettes de fonctionnement</u>

Chapitres	BP 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	144 534,53 €
70 - Produits de services et ventes diverses	7 700,00 €
731 - Fiscalité locale	137 774,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	57 885,77 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 202,00 €
77 - Produits spécifiques	151,38 €
Total	349 247,68 €

→ *70 – Produits de services et ventes diverses*
Les produits de services correspondent principalement au remboursement, par le SIIS Adon-La Bussière, des charges d'eau, d'électricité et de fioul domestique pour l'école ainsi que la redevance d'occupation du domaine public France télécom et Enedis.
→ *731 – Impôts et taxes (fiscalité)*
La fiscalité est la recette la plus importante pour la commune ; les taux d'imposition votés pour 2025 :
Taxe foncière du bâti : 32.44 %
Taxe foncière du non bâti : 50.16 %
Taxe d'habitation : 12.78 %
A la fiscalité s'ajoutera la taxe sur les pylônes et la taxe additionnelle aux droits de mutations.
→ *74 – Dotations, subventions et participations*
Les dotations sont stables.
→ *75 – Autres produits de gestion courante*
Les recettes correspondent à la location de la salle polyvalente et de l'étang.
→ *77 – Produits spécifiques*
Cette recette correspond au remboursement d'une facture réglée 2 fois.